RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Objet</u> : Aménagement de terrains multi-activités à proximité du groupe scolaire Roger Sudre – approbation du projet et des modalités de financement. Appel à projets pour la programmation des subventions d'investissement de l'Etat de l'exercice 2024

N° 007.03.2024

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :
- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

<u>Présents</u>
Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

<u>Absents excusés</u>
Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération du 14 décembre 2023, la commune a délibéré sur l'opération d'aménagement de terrains multi-activités à proximité du groupe scolaire Roger Sudre pour solliciter le financement de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431007-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En date du 19 janvier 2024, la préfecture de la Haute-Garonne a émis des observations de forme sur cette délibération qu'il convient de reprendre.

Une étude relative à l'aménagement du terrain situé à proximité du groupe scolaire Roger Sudre, du chemin de Lourmette jusqu'à la rue Roger Monpezat, a été engagée par la commune. Le cabinet VITAM INGENIERIE a élaboré un programme technique détaillé.

Il s'agit de réaménager un terrain afin d'y installer des équipements permettant de favoriser la pratique sportive au sens large au profit des écoles, des associations et des habitants.

Ce projet répond à la volonté de la commune de créer une nouvelle aire ludique et sportive en cœur de ville et d'offrir de nouveaux lieux de pratiques sportives. L'aspect paysager est l'une des priorités car il permettra à la commune de s'inscrire pleinement dans la démarche « Terre de Jeux 2024 ».

À ce titre et dans le cadre du dispositif « 5 000 terrains de sports », la commune a sollicité une subvention de 90 000 € de l'Agence nationale du sport pour laquelle seule une partie des dépenses des travaux a été prise en compte à savoir 179 520 € HT qui concerne les infrastructures sportives.

Les autres dépenses de travaux d'un montant de 664 185,17 € HT et les prestations intellectuelles restent à financer. Pour cette opération, un permis de construire et une autorisation de travaux ont été délivrés en juin 2023.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 986 031,17 € HT soit 1 183 237,40 € TTC. Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Dépenses en €		**Recettes en €**	
Prestations intellectuelles	95 372,00	Etat - DETR	300 000,00
Travaux et aménagements	843 705,17	Agence nationale du sport	90 000,00
Aléas	46 954,00	Région Occitanie	25 000,00
		Ville de Revel	571 031,17
TOTAL HT	**986 031,17**		**986 031,17**

Cette opération s'inscrit pleinement dans la catégorie n°6, équipements sportifs et socio-éducatifs d'intérêt local, des opérations éligibles de la programmation des subventions d'investissement de l'État.

Considérant qu'il s'agit d'un projet phare du développement sportif socio-éducatif de la commune et sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'abroger la délibération du 14 décembre 2023,
- d'approuver le projet et le plan de financement de l'opération d'aménagement de terrains multi-activités à proximité du groupe scolaire Roger Sudre pour un montant total de 986 031,17 € HT,
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'investissement au taux maximum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431007-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2024

Le maire	Le secrétaire de séance
Laurent HOURQUET	François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431007-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation